

- suppression : - 1 AT1, - 25 ATP2, - 2 ATP1, - 2 TCN, - 6 TCS, - 2 IE2,
- requalification : + 7 TCE, + 3 AI, + 6 IE1, + 2 IEHC, + 3 IR2 et + 4 IR1.

Les recrutements sont prévus au 1^{er} décembre 2015 pour les concours et les EPR.

Au regard des éléments évoqués ci-dessus, la campagne ITA 2015 s'établit comme suit :

Campagne ITA 2015

GRADE	Fongibilité	Retraites	Autres départs	Reintégra-tions	Concours externes	EPR (Loi Sauvadet)	CDD handicap	Concours internes	Corps au choix	Total recrutements et promotions	Grades au choix	Sélection profession-nelle
IRHC		2										3
IR1	4	6	2								11	
IR2	3	3	4	5	11			5	2	18		
s/T IR	7	11	6	5	11			5	2	18	11	3
IEHC	2	7									8	
IE1	6	6									17	
IE2	-2	5	8	6	17	12		7	5	41		
s/T IE	6	18	8	6	17	12		7	5	41	25	
AI	3	11	6	4	16	6	1	8	6	37		
TCE	7	8	2	2							6	7
TCS	-6	6	3	3							10	13
TCN	-2	6	6	5	27		3	12	13	55		
s/T T	-1	20	11	10	27		3	12	13	55	16	20
ATP1	-2	1	1	2							13	
ATP2	-25	1	3	2	4			3		7	2	
AT1	-1	1										
s/T AT	-28	3	4	4	4			3		7	15	
TOTAL	-13	63	35	29	75	18	4	35	26	158	67	23

Le volume global de 75 recrutements (hors examens professionnels réservés - EPR) permet le remplacement des effectifs un pour un.

Ingénieurs et techniciens

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévisions 2015
IR	18	15	24	20	14	13	11
IE	26	30	33	38	26	24	17
AI	15	25	23	28	26	26	16
TR	26	25	30	34	34	33	27
AJT		5	10		6	4	4
Total	85	100	120	120	106	100	75
CDD handicap	4	8	10	11	7	10	4

2.2.1.2 La valorisation des carrières

La programmation de la campagne ITA permet de rapprocher le volume des promotions par voie de concours interne du plafond autorisé en prenant en compte pour l'accès au niveau technicien et adjoint technique la relative faiblesse des candidatures de ces dernières années (2011 à 2014).

Taux concours internes 2014 - 2015

	2014			2015			Taux plafond réglementaire
	Concours externes	Concours internes	Taux concours internes	Concours externes	Concours internes	Taux concours internes	
IR	13	5	27,8%	11	5	31,3%	Maxi 1/3
IE	24	11	31,4%	17	7	29,2%	Maxi 1/3
AI	27	16	37,2%	16	8	33,3%	Maxi 50%
T	34	13	27,7%	27	12	30,8%	Maxi 50%
AT	4	3	42,9%	4	3	42,8%	Mini 1/3 maxi 2/3
Total	102	48		75	35		

La campagne 2015 présente également :

- une diminution de la proportion des promotions de corps au choix (26 en 2015 contre 34 en 2014), le calcul de ces promotions étant strictement corrélé au volume de recrutement par concours (hors EPR),
- un léger fléchissement de la proportion des promotions de grade au regard de ces dernières années (90 en 2015 contre 130 en 2014).

La détermination des ratios promus/promouvables en changements de grade :

L'évolution des textes statutaires (article 241-1-1 du décret cadre n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié notamment par les décrets n° 2007-653, 2007-654 et 2007-655 du 30 avril 2007), permet désormais à chaque établissement de fixer, par décision de son directeur général, les taux de promotion annuels applicables aux changements de grade IT selon un ratio « promus/promouvables ». Pour le budget 2015, celui-ci a été établi sur la base des effectifs de référence promouvables au 31 décembre de l'année 2014.

Sélection professionnelle
3
3
7
13
20
23

permet le

voie de
et adjoint

Taux de promotion de grade ITA

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Grade IR1	Promouvables	127	123	120	120	158	148	155
	Promus	11	20	20	13	13	12	11
	Rapport ³	9%	16%	17%	11%	8%	8%	7%
Grade IEHC	Promouvables	48	44	27	21	32	23	22
	Promus	9	9	10	10	8	11	8
	Rapport ³	19%	20%	37%	48%	25%	48%	36%
Grade IE1	Promouvables	221	191	202	186	236	192	196
	Promus	26	26	31	26	19	21	17
	Rapport ³	12%	14%	15%	14%	8%	11%	9%
Grade TCE	Promouvables	208	221	217	311	235	218	215
	Promus	8	10	15	18	11	15	6
	Rapport ³	4%	5%	7%	6%	5%	7%	3%
Grade TCS ⁽¹⁾	Promouvables	316	228	318	212	426	389	385
	Promus	32	35	50	38	29	20	10
	Rapport ³	10%	15%	16%	18%	7%	5%	3%
Grade ATP1	Promouvables	43	38	36	28	44	26	21
	Promus	28	26	29	27	21	15	13
	Rapport ³	65%	68%	81%	96%	48%	58%	62%
Grade ATP2	Promouvables	4	4	5	6		4	6
	Promus	4	4	4	6		2	2
	Rapport ³	100%	100%	80%	100%		50%	33%
Grade AT1 ²	Promouvables	6						
	Promus	12						
	Rapport ³							

⁽¹⁾ Le nouvel espace indiciaire de la catégorie B prévoit deux voies de promotions de grade à compter de 2013 (examen professionnel et choix)

⁽²⁾ Le nombre de promotions prévues en 2008 et en 2009 intègre les tranches du dispositif d'intégration des AT2 en AT1 en 3 tranches annuelles (2007 à 2009).

Ce dispositif est fixé à l'article 22.III du décret n° 2007-655 du 30 avril 2007 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs à des corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'Etat.

³ Rapport promus/promouvables

2.2.2 Financement de la campagne de recrutement des chercheurs

2.2.2.1 Les recrutements

Le contexte des prévisions de départs permet un volume de recrutement de 64 chercheurs (4 DR et 60 CR). Les recrutements sont prévus au 1^{er} octobre 2015.

Campagne chercheurs 2015

Grades	Réintégrations 2015	Prévisions de départs 2015		Recrutements externes	Promotions	Réserve pour politique d'accueil
		Retraites	Autres			
DRCE		2			4	
DR1	1	14	2		18	
DR2	3	18	9	4	33	5
Total DR	4	34	11	4	55	5
CR1	7	20	8	36	36	
CR2	2		2	24		39
Total CR	9	20	10	60	36	39
TOTAL	13	54	21	64	91	44

Au regard des flux des années 2009-2014, le volume global des 64 recrutements s'inscrit en diminution par rapport à ces dernières années (environ 80 sur la période 2009-2014).

Chercheurs

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévisions 2015
DR1					1		
DR2	8	10	10	5	5	5	4
CR1	32	44	44	45	45	45	36
CR2	33	30	30	30	30	30	24
Total	73	84	84	80	81	80	64

2.2.2.2 La valorisation des carrières

La programmation de la campagne « chercheurs » permet d'offrir 4 possibilités de promotion pour l'accès à la classe exceptionnelle du corps des DR, 18 pour l'accès à la 1^{ère} classe des DR et de 33 pour l'accès à la 2^{ème} classe des DR. Les taux de promotion des DR s'établissent à 3% pour la classe exceptionnelle et 4% pour la 1^{ère} classe à l'égal de 2014, celui de la 2^{ème} classe à 3%. On note une relative stabilité sur moyenne période 2008-2015.

Les 36 possibilités de promotion à la 1^{ère} classe des chargés de recherche permettront à l'ensemble des candidats recensés d'être promus.

Taux de promotion de chercheurs 2008-2015

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Grade DRCE	Promouvables	181	178	184	162	169	174	161	159
	Promus	3	9	9	7	7	5	5	4
	Rapport¹	2%	5%	5%	4%	4,1%	3%	3%	3%
Grade DR 1	Promouvables	497	485	516	504	489	523	494	499
	Promus	12	24	27	23	23	21	20	18
	Rapport¹	2%	5%	5%	5%	5%	4%	4%	4%
Grade DR2	Promouvables	1 003	964	1 019	1 039	998	1 036	1 003	1 006
	Promus	39	42	50	48	44	39	39	33
	Rapport¹	4%	4%	5%	5%	4%	4%	4%	3%
Grade CR1	Promouvables	46	61	49	45	36	51	36	36
	Promus	29	45	36	32	25	40	36	36
	Rapport¹	63%	74%	73%	71%	69%	78%	100%	100%

¹ rapport promus/promouvables

Au regard des capacités 2014, la programmation 2015 globale s'établit comme suit :

Campagne chercheurs 2014 - 2015

	Campagne chercheurs 2014		Campagne chercheurs 2015	
	Recrutements	Promotions	Recrutements	Promotions
DRCE		5		4
DR1		20		18
DR2	5	39	4	33
CR1	40	36	36	36
CR2	35		24	
Total	80	100	64	91

2.2.3 La politique d'accueil des personnels temporaires

L'Inserm programme pour 2015 la reconduction des dépenses exécutées en 2014 qui permettra de maintenir les flux d'accueil contractuel. Ces accueils sont destinés à soutenir :

- Les programmes scientifiques de l'Institut tels que ATIP/Avenir,
- la recherche clinique,
- l'attractivité favorisant la contribution des médecins aux laboratoires,
- le remplacement temporaire des fonctions sensibles (animalerie, laverie, secrétariat gestion d'unités et fonctions supports en délégation ou au siège).

En 2015, au regard de sa mission de formation à et par la recherche, l'Institut offrira également, au titre de l'accompagnement des laboratoires et services, une capacité de 29 accueils de contrats d'apprentissage à compter du 1^{er} septembre 2015.

Flux contractuels 2015 (la durée des accueils est indiquée sur l'année 2015)

Programmes scientifiques	
Contrats 3/5 ans chercheurs et ingénieurs	30 accueils pour une durée moyenne de 6 mois
Chercheurs étrangers	7 accueils pour une durée moyenne de 6 mois
Post-doctorants	13 accueils pour une durée moyenne de 6 mois
Contrats sur dotation Avenir	9 accueils en année pleine
Contrats sur dotation CIC	10 accueils en année pleine
Postes d'accueil pour internes/anciens internes, vétérinaires et étudiants de l'Ecole de l'Inserm Liliane Bettencourt	23 accueils à compter du 1er novembre 2015
Doctorants cofinancés Inserm/Région	32 accueils à compter du 1er octobre 2015
Chaires Inserm-Université	7 accueils à compter du 1er septembre 2015
Contrats d'interface hospitalier	5 accueils en année pleine
Accompagnement des laboratoires	
Remplacement de fonctions sensibles en laboratoires, délégations régionales ou au Siège	55 accueils pour une durée moyenne de 9 mois
Contrats d'apprentissage	29 accueils à compter du 1er septembre 2015